

# Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°7 • AOÛT - SEPTEMBRE 2020



**Vie économique**

page 3



**Une nouvelle équipe  
municipale**

page 6



## p. 2 à 5

## Actualités

- > Décès de M. Bernard Borel
- > Ouverture de la boulangerie le grain de blé
- > Ouverture de la boutique Jolie Dressing
- > Installation Marie Lapointe
- > Ecole de musique : café-concert du 27 juin
- > Travaux de la maison de santé
- > Nouvel exécutif de la Communauté de communes de la Champagne Picarde

## p. 6 et 7

## Une nouvelle équipe municipale

## p. 8

## Services à la population

## p. 9

- A l'écoute des associations.
- Annonce de manifestations

## p. 10 à 15

## Conseil municipal

- > Réunion du 26 février 2020
- > Réunion du 25 mai 2020
- > Réunion du 17 juin 2020

## PROCHAINE PARUTION : OCTOBRE 2020

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ  
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr)

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : TIMMERMAN Philippe,  
maire

Comité de rédaction : BETTANGA-BARON Laure,  
BOUCQ Aurélien, COCHOIS Laëtitia, DELVAL Coralie,  
FENAUX Christine, FRACHOU Ludivine, WEHR Alain

Responsable de rédaction  
et mise en page : Alain WEHR

Impression : [www.onlineprinters.fr](http://www.onlineprinters.fr)

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : août 2020 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont  
créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité  
indiquée entre parenthèses • Page 1 : Alain Wehr (3) - Page 2 : Matthieu  
Germain (1) - Page 3 : Jean-Marc Legouellec (1), Alain Wehr (1), Marie  
Lapointe (1) - Page 4 : CIEMG (1), Alain Wehr (2) - Page 5 : Jean-Marc  
Legouellec (1) - Page 6 : Julien Duhénoy (1), Matthieu Germain (2), Monica  
Lefebvre (1) - Page 7 : Bernard Giraudin Fotolia (1), Ville de Périgny (1),  
D-plume Fotolia (1), Matthieu Germain (1), Alain Wehr (3) - Page 10 : Pixabay  
(1) .

## Nécrologie

## Décès de Monsieur Bernard Borel



Monsieur Bernard Borel nous a quittés le 04 mars 2020, dans sa 83ème année.

Originaire de Saint-Privat-du-Dragon, en Haute-Loire, Bernard BOREL est arrivé à Condé-sur-Suipe en 1961, comme jeune instituteur. Il y résidait, depuis, avec son épouse Paulette.

En 1980, sa carrière d'enseignant se poursuivait à Guignicourt où il a été promu Directeur d'école.

Passionné par l'éducation, Bernard Borel aura eu comme élèves, tout au

long de sa carrière, près de 1000 enfants de nos villages. Elèves à qui il a su inculquer, au-delà des savoirs fondamentaux, des valeurs de travail et de respect.

Bernard Borel était très impliqué dans la vie de sa commune mais aussi de la nôtre.

Président emblématique de l'Union Nationale des Combattants de Guignicourt, Bernard Borel s'est toujours attaché à la bonne entente, la cohésion entre les différentes associations d'anciens combattants de Guignicourt.

Il s'était donné un objectif, faire perdurer le devoir de mémoire.

Ainsi, chaque 8 mai, chaque 11 novembre, Bernard était toujours présent sur les commémorations dans les différentes communes des alentours de Guignicourt.

Discret, dévoué, compétent, disponible, diplomate, tels sont les traits de sa personnalité qui font qu'il était unanimement reconnu et apprécié de tous.

Bernard BOREL est décoré de la Croix du Combattant, de la Commémorative Algérie, du Titre de Reconnaissance de la Nation et de Chevalier des Palmes Académiques.

Le 07 mars, de nombreux amis et habitants s'unissaient à la famille pour lui rendre un dernier hommage en l'église Saint Pierre.

## Rédaction de Au Fil de l'Aisne n°7

Ce numéro de Au Fil de l'Aisne est un numéro particulier du fait de son contenu. Peu de comptes-rendus de manifestations, peu d'annonces de manifestations, création récente du comité de rédaction. C'est pourquoi il est limité en nombre de pages.

De plus, le nouveau comité de rédaction a choisi de reprendre le cours normal des parutions et de numéroter ce bulletin n°7.

Il n'y aura donc pas de n°6.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

## Vie économique

### Ouverture de la boulangerie 'Le grain de blé'

Après 1 mois de travaux, la boulangerie 'le Grain de blé', située au 12, rue Franklin Roosevelt, a ouvert ses portes le samedi 07 mars, en lieu et place des Trois Pitchounes.

Jeune couple trentenaire venant de Reims, Mélanie et Matthieu BASSET nous accueillent dans leur boulangerie complètement rénovée.

Pour mieux vous servir, ils ont engagé d'importants travaux dans l'agencement du magasin et changé tout le matériel du fournil au matériel d'exposition. Ils emploient un boulanger, un pâtissier et deux vendeuses et proposent, en plus des fabrications traditionnelles, quantité de pains spéciaux, de délicieuses gourmandises et un service de sandwicherie.

Les habitants de la commune et des alentours peuvent donc à nouveau bénéficier de la qualité de fabrication des produits « fait-maison » d'un artisan boulanger.

Bienvenue à Mélanie et Matthieu Basset!

Tél.: 03 23 24 14 43 @ : legraindeble02@gmail.com Facebook : le grain de blé



### Jolie Dressing, une boutique de vêtements et accessoires

Le 22 février 2020, Julie Kimmel a ouvert, au 13 de la rue Pierre Curtil, la boutique Jolie Dressing.

Elle vous y propose une large gamme de vêtements, accessoires de mode et chaussures de seconde main.

Sensible à la préservation de l'environnement, elle a souhaité développer ce concept de friperie permettant une réutilisation de vêtements et de s'inscrire, ainsi, dans une politique zéro déchet.

Originaire de la région et forte d'une expérience de 15 ans dans la vente de prêt-à-porter, Julie saura, par une écoute et un accueil chaleureux, vous conseiller et répondre à vos envies.

Que vous soyez un homme, une femme ou que vous vouliez habiller vos enfants, vous trouverez l'article qui fera plaisir. Un arrivage régulier permet un choix varié, pour toutes les tailles, et adapté à la saison en cours.

Marre de vos placards qui débordent ! Apportez vos vêtements à la boutique ou prenez rendez-vous à domicile, Julie Kimmel vous les reprend à petit prix. Les dons sont acceptés.

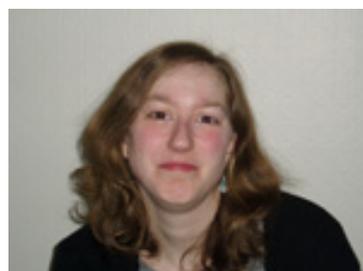
Bienvenue à Julie Kimmel!

Jolie dressing vous accueille du mardi au samedi au 13, rue Pierre Curtil 02190 Villeneuve-sur-Aisne

Tél. : 06 63 62 10 49 @ : jolie.dressing02@gmail.com Facebook : jolie dressing



### Elle vous fait découvrir les trésors de notre région



Avec 20 ans d'expérience dans le domaine du tourisme en tant que guide ou agent d'accueil en Champagne et dans l'Aisne, Marie Lapointe a créé, le 03 avril dernier, son entreprise de guide touristique.

Guide-conférencière, diplômée d'état, elle vous invite à découvrir, de différentes façons, les aspects les plus attractifs de notre région.

Elle vous propose, d'ores et déjà, plusieurs thèmes parmi lesquels : La cathédrale de Laon - la cité médiévale de Laon - Les enseignes de Laon - Le Chemin des Dames - L'Abbaye de Vauclair - Coucy-le-Château - Sur le chemin, des tranchées à l'abbaye - L'église Saint-Pierre de Guignicourt. Et, bientôt, le musée Driant de Neufchâtel-sur-Aisne

Elle peut aussi organiser une visite sur un thème touristique à la demande. Bilingue français-anglais, Marie Lapointe ponctue ses visites de nombreuses anecdotes, ce qui les rend vivantes et passionnantes.

Les visites sont réservées aux individuels et aux groupes de 2 à 20 personnes.

Souhaitons-lui d'accompagner de très nombreuses visites!

Contact :

Tél.: 06 13 17 19 29 @ : marielapointe.guide@gmail.com Facebook : Marielapointe.guide ou visitez ma région

## Centre Intercommunal d'Education Musicale de Guignicourt

### Café-concert du 27 juin



Après l'orage violent de la veille, on pouvait craindre le pire, ce 27 juin, pour le concert du CIEMG prévu dans la cour de l'école Mortimer, mais le pari fut gagnant.

Ce concert en extérieur eut un petit air de « fête de la musique ».

Installés autour de tables suffisamment espacées, les spectateurs ont apprécié les deux heures de spectacle offert par les élèves de Guitare d'Anne Bergaut, professeur et organisatrice de l'évènement.

Le groupe de musique moderne du CIEMG et ses chanteurs Lina, Ségolène et Anatole, ont démontré une fois de plus leurs talents naissants, accompagné par l'orchestre du groupe Marble, le tout dans une chaude ambiance.

Pour terminer cette journée en apothéose, le groupe Marble (bien connu à Reims) offrit aux spectateurs ravis un spectacle de grande qualité.

De l'avis de tous, un événement à renouveler l'année prochaine.

Renseignements sur [ciemg.fr](http://ciemg.fr)

## Maison de santé

### Les travaux se poursuivent

Arrêtés deux mois pour cause de confinement sanitaire, les travaux de la maison de santé ont repris mi-mai et vont désormais bon train.

Chacun peut mesurer l'évolution quotidienne du chantier et se faire une image de ce que sera le projet final.

Rappelons que l'ouverture de la Maison de Santé est prévue pour le 1er trimestre 2021.



## Communauté de communes de la Champagne Picarde

### Mise en place du nouvel exécutif

Mercredi 15 juillet 2020, le nouveau conseil communautaire se mettait en place. A cette occasion était voté son exécutif.

Ont été élus :

Président : Alain Lorain

Vice-présidente : Martine Ravaux, chargée des finances

Vice-président : Philippe Ducat, chargé de l'environnement

Vice-président : Hubert Renard, chargé de l'économie et de l'habitat

Vice-président : Alain Wehr, élu de Villeneuve-sur-Aisne, chargé du tourisme, de la mobilité et de la communication

Vice-président : Pierre-André Boulanger, chargé des services à la population

Vice-président : Paul Mougnot, chargé de la transition numérique et écologique et de la mutualisation



**LES PIÉTONS LES PLUS EXPOSÉS  
NE SONT PAS CEUX QU'ON CROIT.**

**1 PIÉTON TUÉ SUR 2 A PLUS DE 65 ANS**

securite-routiere.gouv.fr



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Eviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

W.0314.5001.5003 - 20 avril 2020

## Une nouvelle équipe municipale

Issue des élections du 15 mars, la nouvelle équipe municipale s'installait le 25 mai dernier. Nous vous présentons ses membres ainsi que la composition des commissions et comités



**De gauche à droite :** David Lemoine, Benoit Wiart, Marcelline Gorzelak, Stéphanie Levasseur, Franck Ferraz, Estelle Mainreck, Bertrand Coppel, Sandrine Blondel, Mathias Tibi, Ludivine Frachou, Philippe Eduin, Coralie Delval, Philippe Timmerman, Laure Bettanga-Baron, Floriana Wysocki (1er rang), Patrick Bartels, Alain Wehr, Gérald Cointe, Christine Fenaux, Joël Douget, Colette Legrand, Aurélien Boucq, Jacques Liégey et Jacques Gaillot  
**En médaillon :** Laëtitia Cochois, Monica Lefebvre et Colette Simon

A cette occasion était voté le nouvel exécutif municipal. Ont été élus ou nommés :

- Philippe Timmerman, maire de Villeneuve-sur-Aisne et maire délégué de Guignicourt
- Patrick Bartels, maire délégué de Menneville
  
- Jacques Liégey, 1er adjoint au maire, chargé des affaires sociales, des aînés, du CCAS
- Colette Legrand, 2ème adjointe au maire, chargée de l'urbanisme et du développement durable
- Alain Wehr, 3ème adjoint au maire, chargé de l'information et de la communication
  
- Gérald Cointe, conseiller délégué, chargé des fêtes et cérémonies, de la politique d'animation et de l'occupation du domaine public
- Jacques Gaillot, conseiller délégué, chargé des bâtiments communaux et des infrastructures
- Joël Douget, conseiller délégué, chargé des travaux communaux et de la coordination avec le syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

## Composition des commissions et comités

Le 02 juillet 2020, le conseil municipal réuni a décidé, outre la commission d'appel d'offres et la commission des impôts directs, de créer sept commissions ou comités.

### COMMISSION TRAVAUX ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

BARTELS Patrick, membre  
CORPEL Bertrand, membre  
DOUGET Joël, vice-président  
EDUIN Philippe, membre  
FERRAZ Franck, membre  
GAILLOT Jacques, membre  
GORZELAK Marcelline, membre  
TIMMERMAN Philippe, président



### COMMISSION COMMERCE

BLONDEL Sandrine, membre  
COCHOIS Laëtitia, membre  
CORPEL Bertrand, membre  
FRACHOU Ludivine, membre  
MAINRECK Estelle, vice-présidente  
TIBI Mathias, membre  
TIMMERMAN Philippe, président.  
WIART Benoît, membre



### COMMISSION CULTURE ET JEUNESSE

BLONDEL Sandrine, membre  
COCHOIS Laëtitia, membre  
LEVASSEUR Stéphanie, vice-présidente  
MAINRECK Estelle, membre  
TIMMERMAN Philippe, président



### COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

CORPEL Bertrand, membre  
FERRAZ Franck, membre  
FRACHOU Ludivine, membre  
GORZELAK Marcelline, membre  
LEGRAND Colette, vice-présidente  
LEMOINE David, membre  
LEVASSEUR Stéphanie, membre  
TIMMERMAN Philippe, président  
WIART Benoît, membre



### COMITE FETES ET CEREMONIES

BETTANGA-BARON Laure, membre  
BLONDEL Sandrine, membre  
BOUCQ Aurélien, membre  
COINTE Gérald, vice-président  
MAINRECK Estelle, membre  
TIMMERMAN Philippe, président  
PICART Olivier, membre  
GOULARD Noëlle, membre



### COMMISSION INFORMATION, COMMUNICATION

BETTANGA-BARON Laure, membre  
BOUCQ Aurélien, membre  
COCHOIS Laëtitia, membre  
DELVAL Coralie, membre  
FENAUX Christine, membre  
FRACHOU Ludivine, membre  
TIMMERMAN Philippe, président.  
WEHR Alain, vice-président



### COMMISSION SECURITE

COINTE Gérald, membre  
DOUGET Joël, membre  
EDUIN Philippe, membre  
LEFEBVRE Monica, membre  
TIBI Mathias, vice-président  
TIMMERMAN Philippe, président



### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

BARTELS Patrick, titulaire  
GAILLOT Jacques, titulaire  
LEMOINE David, titulaire  
COINTE Gérald, suppléant  
DOUGET Joël, suppléant  
LEGRAND Colette, suppléante



### REPRESENTANTES AUPRES DES ECOLES

COCHOIS Laëtitia, école maternelle  
FRACHOU Ludivine, école maternelle  
DELVAL Coralie, école primaire  
LEFEBVRE Monica, école primaire

Vous trouverez la composition du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et des représentants aux différents syndicats, pages 14 et 15 - Compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2020

## Prise en charge partielle des factures d'eau et d'assainissement

Le CCAS rappelle que les personnes dont les revenus sont inférieurs ou égaux au minimum vieillesse, soit 903,20 € pour une personne seule et 1402,22 € pour un couple, peuvent demander une prise en charge partielle de leurs factures d'eau et d'assainissement.

Pour tout renseignement :

CCAS - Mairie de Villeneuve-sur-Aisne - Mme QUAOUZA au 03.23.25.36.66

## Plan national canicule

La municipalité informe la population qu'un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées est ouvert.

Ce registre permettra l'intervention des services sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Sur ce registre peuvent être inscrites :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Cette inscription n'est pas obligatoire. Elle est faite sur demande de la personne elle-même, d'une tierce personne ou par la mairie pour les personnes dont elle a connaissance de leur isolement. Ce registre ne peut être communiqué qu'aux services de la préfecture.

N° vert : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)



**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites.sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## Objets trouvés

Les objets suivants ont été trouvés et sont à réclamer en mairie :

- 1 manteau
- Des clefs
- 1 médaille de baptême
- 1 paire de lunettes
- 1 porte-monnaie

## Quelques règles à respecter pour être en bons termes avec la communauté...

### Élimination des déchets

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Il en est de même pour les déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneus, huile de moteur, peintures, ...)

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Extraits de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté préfectoral modifié du 27/12/1978 conforté par l'article L541-2 du code de l'environnement.

### Déjections canines

Aimer nos amies les bêtes ne doit pas faire oublier de respecter notre environnement. Encore trop régulièrement, les espaces publics sont souillés de déjections qu'un arrêté oblige à ramasser.

### Bien stationner

La part de l'espace urbain dédiée aux piétons est souvent réduite du fait de l'occupation illicite des trottoirs par des véhicules stationnés de manière irrégulière.

Ce stationnement anarchique est préjudiciable à la sécurité des usagers notamment les personnes à mobilité réduite et aux enfants.

Stationnons en respect des règles et rendons-leur l'espace qui leur est destiné. Bien conduire, c'est aussi bien stationner.

### Bruits de voisinage (tondeuse, etc...)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils dont l'intensité sonore est susceptible de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Extraits de l'arrêté préfectoral du 10/04/2000 portant réglementation des bruits de voisinage - Article 8.



# A l'écoute des Associations

## A'GYM

L'A'GYM de Menneville reprend ses cours de gymnastique le lundi 7 septembre et les séances de yoga le mardi 8 septembre. Salle Pierre Lallement à Menneville

## CIEMG

L'école de musique organise ses inscriptions le samedi 05 septembre de 15h à 18h dans ses locaux 02, avenue du Général de Gaulle Guignicourt

## EN K DANSE

Venez danser avec Emilie

L'association organise ses dernières inscriptions

le mercredi 2 septembre

de 14h à 17h à la Halle de Guignicourt

Vous y êtes attendus, nombreux de 4 à 77 ans.

Pour tout renseignement : 06 65 40 85 81 ou enkdanseemilie@gmail.com

Reprise des cours le mercredi 09 septembre

## Scouts et Guides de France

Les Scouts et Guides de France organisent leurs inscriptions et leur rentrée

le samedi 12 septembre de 14h à 17h30

Salle paroissiale de Sissonne

## Tennis de table de Guignicourt

Le club de Tennis de Table de Guignicourt procèdera à ses inscriptions, pour la

saison 2020-2021, le samedi 05 septembre au cours de la Fête des associations

, esplanade Jean Thouraud,

et le dimanche 06 septembre, de 10h à 12h, au gymnase de Guignicourt

## Syndicat d'Initiatives

Le Syndicat d'Initiatives n'organisera pas, cette année, sa traditionnelle brocante

## TGVS

L'association TGVS organise un critérium cycliste le dimanche 30 août, à partir

de 14h, dans la Zone d'Activités A26.

## USG Football

L'USG Football organise un concours de pétanque

le samedi 29 août à 14h

Esplanade Jean Thouraud

Inscription, à partir de 13h : 10 € par joueur

1 lot par participant

Possibilité de réservation : 06 27 56 29 70

Venez nombreux

## USG Tennis

L'USG Tennis organise 3 tournois :

Tournoi jeunes de 11/18 ans du 17 au 30 août

Circuit 8/10 ans les 22 et 23 août

38ème tournoi open du 22 août au 06 septembre

Les réinscriptions ont lieu à partir du 17 août.

La reprise de l'école de tennis se fera à partir du 5 octobre

## Commune de Villeneuve-sur-Aisne

La municipalité organise, en association avec la communauté de communes de la Champagne Picarde, la Fête des associations et Marché de producteurs locaux

Le samedi 05 septembre 2020

de 14h à 17h

Sous la rotonde de l'Esplanade Jean Thouraud



# CONCERT

## Orgue, hautbois et voix

À bout  
de souffle

*Danse macabre*

Saint-Saens

*L'Oiseau de feu*

Stravinsky

*Domine Deus*

du Gloria

Vivaldi

*Litanies d'Alain*

Orgue **Marion ANDRÉ**

Hautbois **Benoît ROULET**

Voix **Angèle CHEMIN**

**Tarif : 15 € / gratuit pour les moins de 18 ans**

Ouverture des portes à 15h30 / Placement libre

Réservations / billetterie sur [www.orgue-guignicourt.fr](http://www.orgue-guignicourt.fr)



**Dimanche 20 Septembre 2020 à 16 h**  
**Église Saint Pierre - GUIGNICOURT (02)**

avec la participation de l'ADAMA et de la ville de Villeneuve-sur-Aisne

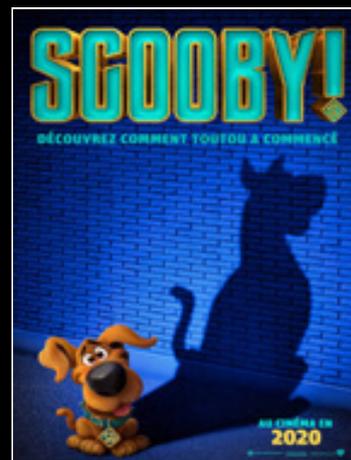


Prochainement à la salle des fêtes  
de Guignicourt



ADORABLES

Mardi 1er septembre  
à 20 h



SCOOBY

Mercredi 02 septembre  
à 15 h

Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne.

**TARIF ADULTES : 5,50 €**

**TARIF RÉDUIT : 3,50 €**

# Réunion du 26 février 2020

## Adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 sont présentés à titre indicatif. Ils ne sont pas soumis au vote. Ils ont été approuvés par le conseil municipal.

## Adoption des résultats 2019

Ceux-ci sont également présentés à titre indicatif. Ils ne sont pas soumis au vote. Ils ont été approuvés par le conseil municipal.

## Emprunt sur l'exercice 2020 pour le financement de la maison de santé

Le Maire expose qu'au vu des besoins de financement du projet de construction d'une Maison de Santé au sein de la commune, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 750 000,00€ afin de préserver la capacité d'autofinancement et le niveau de trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité en 2020.

Considérant que les collectivités territoriales ne peuvent souscrire des emprunts que pour financer les opérations d'investissement dans le cadre de leur budget,

Considérant la consultation lancée auprès de trois établissements bancaires,

Considérant l'offre de prêt de la Banque Postale composée d'une ligne d'emprunt d'un montant de 750 000,00€ proposant un financement selon les modalités financières exposées ci-après (extrait) :

- Montant du contrat de prêt : 750 000,00€
- Durée du contrat de prêt : 13 ans
- Durée d'amortissement : 13 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,77%

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt de 750 000,00€

Autorise le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération

Autorise le Maire à inscrire cet emprunt en termes de recettes et de dépenses d'investissement au sein du budget principal de la commune pour l'exercice 2020 ;

Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## Communauté de communes de la Champagne Picarde : Attributions de compensation

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution de compensation librement révisée de la commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE pour l'année 2020, pour un montant de 74 809 €.

## Budgets primitifs 2020

Le Conseil Municipal a émis un vote global favorable sur les budgets présentés :

Budget principal de la commune

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : .....3 092 834,45€  
Section d'investissement : ..... 4 304 314,28€

Budget annexe « Service assainissement de Guignicourt »

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 388 971,44€  
Section d'investissement : ..... 200 675,06€

Budget annexe « Service assainissement de Menneville »

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : .....126 451,91€  
Section d'investissement : ..... 60 925,28€

Budget annexe « Camping »

Le budget primitif 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 69 660,05€  
Section d'investissement : ..... 95 095,29€

## Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide d'adopter comme suit les taux d'imposition pour 2020 sur le territoire de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,37%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,99%

et précise :

- qu'il s'agit de taux cibles applicables à l'horizon de l'année 2031, et non des taux applicables effectivement en 2020 sur le ressort de chaque ancienne commune

- que les services fiscaux procéderont au calcul des taux applicables annuellement pour chaque commune historique

l.

## Subvention de fonctionnement 2020 aux budgets annexes du CCAS et du camping

Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour octroyer les subventions de fonctionnement au budget du CCAS et au budget annexe du camping pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement de 2 000,00€ du budget principal au profit du CCAS pour l'exercice 2020 ;

Accorde une subvention de fonctionnement de 10 000,00€ du budget principal au profit du budget annexe du camping pour l'exercice 2020 ;

## Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance

# Réunion du 25 mai 2020

## Installation du nouveau conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),  
Le Conseil Municipal prend acte de son installation.

## Election du Maire de Villeneuve-sur-Aisne

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant qu'après appel à candidature, sont candidats : M. Philippe TIMMERMAN et M. Benoit WIART,

Le conseil municipal, procède à l'élection du Maire de Villeneuve-sur-Aisne. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. TIMMERMAN 24 voix (vingt-quatre)

- M. WIART 3 voix (trois)

M. TIMMERMAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune de Villeneuve-sur-Aisne.

## Election du Maire délégué de Guignicourt

Considérant que les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles,

Considérant qu'après appel à candidature, est candidat : M. Philippe TIMMERMAN,

Le conseil municipal, procède à l'élection du Maire délégué de Guignicourt. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu : M. TIMMERMAN 25 voix (vingt-cinq)

M. TIMMERMAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune de Guignicourt.

## Election du Maire délégué de Menneville

Considérant que les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles,

Considérant qu'après appel à candidature, est candidat : M. Patrick BARTELS,

le conseil municipal procède à l'élection du Maire délégué de Menneville. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

M. BARTELS 25 voix (vingt-cinq)

M. Patrick BARTELS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune de Menneville.

## Fixation du nombre de postes d'adjoints

Considérant que le conseil municipal est composé de 27 conseillers municipaux,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

## Elections des adjoints au Maire

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre d'adjoints à 3,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que, deux listes se sont présentées :

- Liste n°1 : Jacques LIEGEY, Colette LEGRAND, Alain WEHR

- Liste n°2 : Coralie DELVAL, David LEMOINE, LEFEBVRE Monica

le conseil municipal procède à l'élection des adjoints. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Liste n°1, composée de M. Jacques LIEGEY, Mme Colette LEGRAND, M. Alain WEHR : 23 voix (vingt-trois)

- Liste n°2, composée de Mme Coralie DELVAL, M. David LEMOINE, Mme LEFEBVRE Monica : 4 voix (quatre)

Ont par conséquent été proclamés adjoints au maire :

1ère adjoint : Jacques LIEGEY

2ème adjoint : Colette LEGRAND

3ème adjoint : Alain WEHR

## Charte de l'élu local

Le conseil municipal prend acte de la lecture et de la transmission de la charte de l'élu local et des articles du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) correspondants.

## Indemnités de fonction aux élus municipaux

L'indemnité de fonction est calculée en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités, dans le respect de la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

- Maire de Villeneuve-sur-Aisne : 43% de l'indice brut terminal.

- Maire de la commune déléguée de Menneville : 31% de l'indice brut terminal.

- 1er adjoint, 2ème adjoint et 3ème adjoint de la commune de Villeneuve-sur-Aisne : 16,50% de l'indice brut terminal.

- Conseillers municipaux délégués : 06,00% de l'indice brut terminal.



# Réunion du 17 juin 2020

## Budget communal

### Comptes de gestion 2019

Le conseil prend connaissance de la situation des budgets suivants:

- Budget principal
- Budget annexe assainissement de Guignicourt
- Budget annexe assainissement de Menneville
- Budget annexe camping de Guignicourt
- Budget annexe lotissement de Menneville

Pour chacun de ces budgets, le conseil examine le budget primitif de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que chacun des comptes de gestion dressés n'appelle ni observation ni réserve et dit que la reprise des résultats a été réalisée de manière anticipée lors du vote du budget primitif 2020 et que cette dernière est conforme.

### Comptes administratifs 2019

Le conseil municipal, sous la présidence de M. DOUGET Joël, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019, décide de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs et vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTES ADMINISTRATIFS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	1 325 346,49 €	-987 589,40 €	337 757,09 €
ASSAINISSEMENT (Guignicourt)	99 971,44 €	32 699,26 €	132 670,70 €
ASSAINISSEMENT (Menneville)	57 951,91 €	12 925,28 €	70 877,19 €
CAMPING (Guignicourt)	6 160,05 €	16 843,72 €	23 003,77 €
Lotissement (Menneville)	4 543,55 €	510 383,81 €	514 927,36 €

décide de l'affectation définitive des résultats 2019 comme suit :

#### Budget principal :

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 477 205,59€  
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 852 684,45€, générée par le budget principal à hauteur de 337 757,09€.

#### Budget Assainissement de Guignicourt :

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€  
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 99 971,44€

#### Budget Assainissement de Menneville

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€  
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 57 951,91€

#### Budget Camping de Guignicourt

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€  
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 6 160,05€

#### Budget Lotissement de Menneville

Le budget annexe du lotissement de Menneville a été dissout en date du 31 décembre 2019, l'affectation du résultat n'est donc pas nécessaire ; les excédents engendrés sont intégrés aux résultats du budget principal. L'article 002 « excédent de fonctionnement » du budget principal sera alimenté à hauteur de 4 543,55€ et l'article 001 « déficit d'investissement » du budget principal sera réduit à hauteur de 510 383,81€.

## Finances : décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget principal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster le montant de certaines dépenses au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal par rapport à l'évolution du montant prévisionnel de certains travaux et/ou projets.

Aussi, les différents mouvements concernent :

La rénovation des stades de football – Les travaux USEDA rue de la libération – La relocalisation de l'école Prévert – Les travaux de voirie rue de la Libération – le futur pôle culturel Mortimer – La traverse de Menneville (travaux de voirie) – Le remplacement de l'aire de jeux de Menneville – L'organisation des fêtes et cérémonies – Les subventions aux associations.

## Projet de relocalisation des écoles – Actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP, est nécessaire au montage du projet de construction de la nouvelle école Prévert, Considérant la nécessité de modifier l'AP/CP initiale afin d'assurer la finalisation et la clôture du projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier le montant initial de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'école, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 428 096,52 € TTC  
CP 2018 : 66 140,65 € CP 2019 : 1 175 955,87 €  
CP 2020 : 186 000,00 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

DETR : 416 528,15€  
Département : 300 000,00€  
FCTVA estimé : 234 264,95€  
Reste à charge : 477 303,41€

## Rénovation de la traverse de Menneville (tranches 1 et 2) – création d'une autorisation de programme/ crédits de paiement

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP, est nécessaire au montage du projet de rénovation de la traverse de Menneville,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer l'autorisation de programme et d'adopter la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation de la traverse de Menneville, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 750 000,00 € TTC

CP 2020 : 50 000,00 € CP 2021 : 600 000,00€

## Voirie de Guignicourt – rue de la Libération – création d'une autorisation de programme/crédits de paiement

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de rénovation de la rue de la Libération à Guignicourt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer l'autorisation de programme et d'adopter la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation de la rue de la Libération à Guignicourt, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 295 000,00 € TTC

CP 2020 : 295 000,00 €

## Subventions aux associations – exercice 2020

Le Maire expose au Conseil municipal d'une part, que l'octroi de subventions est nécessaire aux associations et coopératives scolaires pour maintenir et développer leurs activités et donc le dynamisme de la vie locale de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour toutes les associations, à l'exception de la subvention de l'USG Tennis, votée à l'unanimité moins une voix,

décide d'accorder les subventions aux associations et coopératives scolaires au titre de l'exercice 2020 comme défini en séance.

Le tableau détaillé par association est disponible en mairie.

## Frais de scolarité 2020-2021

Le Conseil Municipal doit, comme chaque année, fixer le montant du remboursement des frais de fonctionnement scolaire (frais de scolarité).

Le Maire donne lecture des dépenses effectuées au profit des écoles telles qu'elles apparaissent au compte administratif 2019 pour l'année scolaire 2020-2021. Il est ensuite procédé au calcul du coût par élève desdits frais soit :

- 360,26€ pour les élèves de l'école primaire

- 1 004,24€ pour les élèves de l'école maternelle

Comme chaque année il est proposé de facturer ce coût aux communes concernées en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des frais de scolarité à 360,26€ / enfant / an pour les primaires et à 1 004,24€ / enfant / an pour les maternelles.

## Ressources humaines : tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer :

-un poste d'adjoint technique à temps non complet (16h) afin de modifier le temps de travail hebdomadaire d'un agent

-un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35 h), afin de procéder à un avancement de grade

-un poste de rédacteur principal 1ère classe, afin de procéder à un avancement de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, et l'opportunité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et un poste de rédacteur principal 1ère classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, au 1er juillet 2020, les postes cités ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

- de supprimer, au 31 mars 2021, un poste d'adjoint technique (cat.: C – 14h), un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (cat.: C – 35h) et un poste de rédacteur principal 2ème classe (cat.: B – 35 h)

et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

## Renouvellement du conseil d'administration du CCAS – fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire rappelle qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Le conseil d'administration comprend un nombre égal de membres élus et de membres nommés. Les membres élus sont désignés au sein du conseil municipal.

Le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, est fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.

Ainsi, le maire précise au conseil municipal, qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, en plus du maire, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

## Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal de la présente séance, a fixé à 4, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Seule la liste de candidats suivante a été présentée par les conseillers municipaux : Liegey, Fenaux, Delval, Wysocki

Le dépouillement du vote a désigné cette liste à l'unanimité.

Par conséquent, ont été proclamés membres du conseil d'administration : M. Jacques Liegey, Mme Christine Fenaux, Mme Coralie Delval, Mme Floriana Wysocki

## Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et organismes extérieurs

Les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux, qu'ils soient à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM).

Ils sont à distinguer des conseillers communautaires.

La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans ; il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Le nombre de délégués à désigner par chaque commune membre est fixé par les statuts de chaque structure.

Les délégués (titulaires et suppléants s'il y en a) sont élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Après avoir reçu les candidatures pour chaque structure, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, les délégués titulaires et suppléants comme présentés ci-dessous.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE GUIGNICOURT

- Patrick BARTELS Titulaire
- Joël DOUGET Titulaire
- Marceline GORZELAK Suppléante

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COMPLEXE SPORTIF DE GUIGNICOURT

- Jacques LIEGEY
- Floriana WY SOCKI
- Monica LEFEBVRE
- Sandrine BLONDEL
- Gérald COINTE
- Aurélien BOUCQ

### UNION DES SECTEURS D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE (USEDA)

- Joël DOUGET Titulaire
- Philippe EDUIN Titulaire
- Gérald COINTE Suppléant

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE GUIGNICOURT

- Benoît WIART

## Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.

### CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune [www.villeneuve-sur-aisne.fr](http://www.villeneuve-sur-aisne.fr)

## GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE  
tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17  
✉ [cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

> mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
> dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- Line LECOMTE  
le 13/01 à Bezannes
- Elyo MARCHANDISE  
le 15/01 à Bezannes
- Jad TALMOUDI  
le 26/02 à Bezannes
- Yrina ANDELIJA SOARES  
le 01/03 à Bezannes
- Yasser GIRAULT  
le 03/03 à Bezannes
- Joao SANTOS PEREIRA  
le 23/03 à Bezannes
- Victor MOUFLE  
le 24/03 à Bezannes
- Kira LAMOTTE HERBULOT  
le 13/04 à Laon
- Elio DOREMUS  
le 18/04 à Bezannes
- Mélya DUTEL  
le 05/05 à Reims
- Léo CHIGNOLA  
le 08/05 à Bezannes
- Kayden LEMOINE OUSSELAM  
le 13/05 à Bezannes
- Léandre DURIN  
le 20/05 à Bezannes

### Décès

- Claude-Bernard MARTIN  
le 07/01 à Guignicourt
- Lucie ROUGE  
le 17/01 à Reims
- René SYOEN  
le 03/02 à Reims
- Jean-Michel BARALLE  
le 05/02 à Guignicourt
- Nathalie AHN  
le 08/02 à Reims
- Gérard PARANT  
le 11/02 à Bezannes
- Claude BLONDEAUX  
le 22/03 à Reims
- Gilbert LEFEVRE  
le 26/03 à Guignicourt
- Roger YON  
le 15/04 à Laon
- Mauricette CHOCHOD  
née MOILLIC  
le 25/04 à Cormontreuil

Jean BRIDOUX  
le 19/05 à Reims

Yvonne PAWLISIAK  
née VANDOIS  
le 28/06 à Reims

Raymond CHAMBRELAN  
le 09/07 à Guignicourt

### Mariage

Julie VAESEN et Stéphane  
PILLION  
le 11/07 à Guignicourt

## BIENVENUE

### aux nouveaux habitants

- M. Didier BORIE  
8, rue Arthur Rimbaud
- M. Aymeric CHRETIEN  
15, avenue du Général de Gaulle
- Mme Camille TYROU et M.  
Jérémy DEMARLY  
7 bis, rue Franklin Roosevelt
- Mme Claire GOUSSIN-GASCON  
et M. Maurice ELARD  
7, rue de Guignicourt
- Mme et M. Alain FIEVET  
39, rue Pierre Curtil
- Mme Agnès GIRAUT  
10, rue de Cambrai
- Mme et M. Christophe  
GUILLOUCHE  
23, rue de Cambrai
- Mme et M. Jérôme HERIN  
13 bis, rue Richard Mortimer
- Mme Céline ROUSSELLE et M.  
Julien JANSON  
8, rue des écoles
- Mme Thi NGUYEN  
6, rue des deux gares
- Mme Sandrine PARMENTIER  
5, rue Jean-François Millet
- Mme Christiane PICART  
14, rue Jeanne Porreaux
- Mme et M. Thomas SANTERRE  
33, rue de la Libération
- M. Gérard TRIPETTE  
8, rue du Cantal
- Mme Mélanie VIETTE  
14, rue Robert Tourte
- Mme Marie HAMELET SABREJA  
et M. Florian VISIR  
22, rue des Vignes

## ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

### MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

**M. Philippe Timmerman**  
Conseiller départemental et maire  
> vendredi à 18 h

**M<sup>me</sup> Aude Bono-Vandorme**  
Députée de l'Aisne  
> sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

**Soliha Aisne (amélioration habitat)**  
> 3<sup>e</sup> mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

### MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

> mercredi de 17 h à 18 h 30

### CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

#### Aide à Domicile en Milieu Rural

tél. / fax 03 23 80 13 75

> lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30, mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi de 13 h 45 à 17 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)

tél. 03 23 25 36 80

> lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

> mercredi de 9 h à 12 h 30

> jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



#### Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)  
> le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

#### Puéricultrice de la PMI

> 4<sup>e</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h

#### Assistante sociale de la DIPAS

> 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois de 14 h à 16 h

#### Mission locale

> mardi matin  
sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

#### Supplay

> mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

#### Initiation informatique

> jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

#### Trésor public

> jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

## SECOURS & GARDES MÉDICALES

### SAMU

15

### GENDARMERIE

17

### POMPIERS

18

D <sup>r</sup> Casalis	Guignicourt	03 23 79 93 93
D <sup>r</sup> Kleiber	Guignicourt	03 23 79 83 44
D <sup>r</sup> Denaives	Guignicourt	03 23 80 41 47
D <sup>r</sup> Delor	Neufchâtel-sur-A.	03 64 16 40 03
Cabinet médical de Cormicy		03 26 61 32 32

**En l'absence de votre médecin traitant, veuillez composer le 15**

## COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)  
> tél. 03 23 26 80 00 ✉ [tritou@sirtom-du-laonnois.com](mailto:tritou@sirtom-du-laonnois.com)

### RYTHME DE COLLECTE

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



juillet	août	septembre	octobre
ME 1	ME 5	ME 2	ME 7
JE 2	ME 12	ME 9	JE 8
ME 8	JE 13	JE 10	ME 14
ME 15	ME 19	ME 16	ME 21
JE 16	ME 26	ME 23	JE 22
ME 22	JE 27	JE 24	ME 28
ME 29		ME 30	
JE 30			

### DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h  
> dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) (annonces sous réserve de modifications)  
L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?



### AOÛT 2020

<b>Samedi 15</b> Bord de l'Aisne	Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes
<b>Lundi 17</b> Courts USG tennis	9 Tournoi jeunes 11/18 ans de l'USG Tennis
<b>Lundi 17</b> USG tennis	9 Reprise des inscriptions de l'USG Tennis
<b>SAMEDI 22</b> Cours USG Tennis	9 38 <sup>e</sup> me tournoi Open de l'USG Tennis Circuit 8/10 ans
<b>SAMEDI 29</b> Esplanade Jean Thouraud	9 Concours de pétanque organisé par l'USG Football à 14h (inscription à partir de 13h)
<b>DIMANCHE 30</b> Zone d'activités A26	9 Critérium cycliste organisé par TGVS à partir de 14h

### SEPTEMBRE 2020

<b>MERCREDI 02</b> La halle	9 Dernières inscriptions de l'association En K Danse
<b>SAMEDI 05</b> Ecole de musique	9 Inscriptions des élèves du CIEMG de 15h à 18 h (2, avenue du Général De Gaulle)
<b>SAMEDI 05</b> Esplanade Jean Thouraud	9 Fête des associations et Marché de producteurs locaux organisés par la municipalité en association avec la communauté de communes de la Champagne Picarde
<b>SAMEDI 05</b> Esplanade Jean Thouraud	9 Inscriptions Club de Tennis de table de 14h à 17h au cours de la Fête des associations
<b>DIMANCHE 06</b> Gymnase	9 Inscriptions Club de Tennis de table de 10h à 12h
<b>LUNDI 07</b> Salle P. Lallement	9 Reprise des cours de gymnastique organisés par l'A'GYM de Menneville
<b>MARDI 08</b> Salle P. Lallement	9 Reprise des cours de yoga organisés par l'A'GYM de Menneville
<b>MERCREDI 09</b> La halle	9 Reprise des cours Association En K Danse
<b>SAMEDI 12</b> Salle paroissiale de SISSONNE	9 Inscriptions - rentrée des Scouts et Guides de France
<b>DIMANCHE 20</b> Eglise Saint-Pierre	9 Concert Orgue, hautbois et voix organisé par Les Amis de l'Orgue de Guignicourt à 16h (ouverture des portes à 15h30)
<b>VENDREDI 25</b> Mairie de Guignicourt	Assemblée Générale de l'association Trotti'Nous à 19h

## SYNDICAT DES EAUX

**SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64**

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ [syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr](mailto:syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr)

> lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

**SUEZ Service de l'eau (interventions) - tél. 09 77 408 408**

> lundi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 13 h

En dehors de ces horaires, composez le 09 77 401 123